

TSAHAL
CONVERSION

'OMÈR
FUKUSHIMA

AFGHANISTAN
CHAATNEZ

PESSA'H CHÉNI
ANTISÉMITISME

KHARTOUM
ROUA'H HAKODECH



Torah-Box

n°146 | 21 Avril 2021 | 9 Iyar 5781 | A'haré Mot-Kédochim MAGAZINE



Affaire Sarah Halimi :
L'assassin de ne sera pas jugé
> p.8



"Sao Tomé", la terrifiante île aux crocodiles
> p.22



Attention à la punition des enfants !
> p.24

GRÂCE À L'ASSOCIATION
3000 ENFANTS ONT REJOINT L'ÉCOLE JUIVE



À QUI LE TOUR ?

ACCOMPAGNEMENT - PROCESS INSCRIPTION
CONSEILS - SOUTIEN FINANCIER
CONTACTEZ-NOUS !

TROUVONS ENSEMBLE
L'ÉCOLE JUIVE
QUI VOUS CORRESPOND

ASSOCIATION CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE
HOTLINE 07 69 43 49 25



WWW.CHOISIRLECOLEJUIVE.COM

CHOISIR L'ÉCOLE JUIVE



CALENDRIER DE LA SEMAINE

21 au 27 Avril 2021

Mercredi 21 Avril 9 Iyar	Daf Hayomi Yoma 10 Michna Yomit Para 2-1 Limoud au féminin n°207
Jeudi 22 Avril 10 Iyar	Daf Hayomi Yoma 11 Michna Yomit Para 2-3 Limoud au féminin n°208
Vendredi 23 Avril 11 Iyar	Daf Hayomi Yoma 12 Michna Yomit Para 2-5 Limoud au féminin n°209
Samedi 24 Avril 12 Iyar	❧ Parachat A'haré Mot-Kédochim Daf Hayomi Yoma 13 Michna Yomit Para 3-2 Limoud au féminin n°210
Dimanche 25 Avril 13 Iyar	Daf Hayomi Yoma 14 Michna Yomit Para 3-4 Limoud au féminin n°211
Lundi 26 Avril 14 Iyar	Daf Hayomi Yoma 15 Michna Yomit Para 3-6 Limoud au féminin n°212
Mardi 27 Avril 15 Iyar	Daf Hayomi Yoma 16 Michna Yomit Para 3-8 Limoud au féminin n°213

Mercredi 21 Avril

Rav Avigdor Kara
Rabbi Messaoud Zerbib (de Constantine)

Jeudi 22 Avril

Rav Itshak Elfassi (le Rif)
Eli et Ses Fils 'Hofni et Pin'has Hacohen

Vendredi 23 Avril

Rav Naftali Tsvi De Rofchitz

Samedi 24 Avril

Rabbi Mass'oud Abi'hssira (Fils du Abir Ya'akov)
Rabbi Moché Zera'h Idelitz

Lundi 26 Avril

Rabbi Meïr Ba'al Haness



Rav Itshak Elfassi (le Rif)



Horaires du Chabbath

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Entrée	20:36	20:19	20:12	20:14
Sortie	21:49	21:28	21:18	21:26



Zmanim du 24 Avril

	Paris	Lyon	Marseille	Strasbourg
Nets	06:42	06:39	06:42	06:22
Fin du Chéma (2)	10:15	10:09	10:09	09:54
'Hatsot	13:49	13:39	13:37	13:27
Chkia	20:55	20:39	20:32	20:33

Responsable Publication : David Choukroun - Rédacteurs : Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Jérôme Touboul, Jocelyne Scemama, 'Haya Esther Smietanski, Binyamin Benhamou, Rav Gabriel Dayan, Rav Yona Ghertman, Rav Avraham Garcia, Rav Shimon Griffel, Rav Its'hak Zilberstein, Annaëlle Chetrit Knafo - Mise en page : Dafna Uzan - Secrétariat : 01.80.20.5000 -

Publicité : Yann Schnitzler (yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97)

Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
- Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com



“Il m'a impressionné”

Plus de 4000 d'entre vous ont déjà été en contact avec l'Admour de Oungvar et vos nombreux témoignages nous encouragent à intensifier nos actions afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de ses conseils et de ses bénédictions.

Vous aussi, vivez cette expérience hors du commun.

N'hésitez plus et prenez dès maintenant rendez-vous avec l'Admour sur www.torah-box.com/admour.

L'Admour de Oungvar est un descendant direct du 'Hatam Sofer et de Rabbi 'Akiva Eiger. Il bénéficie de l'approbation des plus grands maîtres de notre génération dont Rabbi 'Haïm Kanievsky.



Editions Torah-Box
présente



“ Une œuvre exceptionnelle, un style accessible à tous ”

Le tome 3 du "Choul'han 'Aroukh" du Rav Ovadia Yossef vient de paraître. Une compilation unique, en français, de toutes les décisions halakhiques du dictionnaire de la génération qui apporte des réponses à toutes les questions qu'un juif se pose au quotidien. Dans un style clair et synthétique, s'adressant à tous les publics, le tome 3 traite : de travaux interdits le Chabbath, de *Roch 'Hodech*, de la bénédiction sur la lune, des lois de *Pessa'h* (en détails), de *Chavou'ot*, du compte du 'Omèr, des lois de *Yom Tov*, de *'Hol Hamo'ed*.

Réservez-lui une place de choix dans votre bibliothèque (avec les tomes 1 et 2 déjà parus).



“Inspirant et profondément émouvant”

Best-Seller de la littérature juive, ses livres sont désormais publiés en français. Aujourd'hui, les éditions Torah-Box sont heureuses de vous présenter l'un de ses ouvrages les plus poignants : "Une vie engagée". La Rabbanite Esther Jungreis nous y incite à se nourrir de la sagesse intemporelle de la Torah.

Elle nous rappelle les principes nécessaires pour vivre une vie meilleure et plus engagée. Inspirant et profondément émouvant, ce livre touchera votre cœur comme aucun autre.

POUR COMMANDER

Par téléphone : 01 80 91 62 91 (France) 077 466 03 32 (Israël)
www.torah-box.com/editions





Les fruits inattendus d'un sacrifice

J'ai lu dernièrement un livre relatant la vie exemplaire de la Rabbanite Choulamith Bitton, épouse du Dayan Rabbi

Chim'on Bitton qui avait dirigé entre les années 1975 et 1982 le tribunal rabbinique de Marseille et participé au côté du Grand Rabbin Yossef 'Haïm Sitruk au renouveau du judaïsme dans cette ville. Tout grand personnage a une histoire, qui va l'amener à se propulser et à marquer plus tard son entourage, et c'est justement des débuts de cette grande dame que nous voudrions parler.

Née en Tunisie de parents très pieux originaires de Djerba, la Rabbanite est issue d'une famille de Kohanim descendants de Tsadok Hakohen (premier Kohen Gadol dans le premier Temple) selon la tradition familiale. Elle verra le jour après une attente de 13 longues années et elle demeurera fille unique. Son père érudit lui enseignera la Torah, à lire et à écrire l'hébreu, mais cela ne le satisfais pas : il cherche pour elle une école dans laquelle elle pourra acquérir un bon bagage de connaissance juive. Après avoir entendu parler du fameux séminaire de Gateshead, situé au nord de l'Angleterre, il n'hésitera pas à l'y envoyer à l'âge de 17 ans, se retrouvant lui et sa femme seuls, avec pour tout moyen de communication une correspondance par lettres.

Certains demanderont : pourquoi un tel sacrifice ? En effet, nous sommes en 1955, en Tunisie, avec des parents très pointilleux dans l'éducation de leur enfant, pas touchés par les vents de l'assimilation, un père érudit et une fille docile qui suit le chemin de ses parents. Avaient-ils besoin de se séparer pour de longues années de leur fille unique, afin qu'elle puisse obtenir un bagage supplémentaire en Torah ?! Incroyable !

Mais ce sacrifice donnera des fruits, et quels fruits : La Rabbanite Choulamith aura une descendance nombreuse et exemplaire de piété, elle permettra à son mari de devenir un géant en Torah ; plus tard, veuve, elle se remariera avec un des plus grands décisionnaires de Jérusalem le Rav Ya'akov

Blau. Durant toute sa vie, elle aura une influence décisive sur son entourage et demeurera l'unique adresse de confidence et de soutien pour de nombreuses jeunes filles.

Beaucoup de parents envoient aujourd'hui leurs enfants loin de la maison (dans le cas où cela s'avère nécessaire), pour étudier dans une Yéchiva ou dans un séminaire, et la séparation est difficile. On ne peut comparer notre réalité avec celle de la Rabbanite Bitton, puisque de nos jours, on peut se permettre de voyager souvent, la technologie moderne nous permettant aussi de communiquer tous les jours, presque face à face. Mais le fait de ne pas pouvoir passer le Chabbath toute la famille réunie, d'avoir la possibilité de sortir ou de discuter ensemble, ou tout simplement de les embrasser, représente une certaine épreuve. Malgré tout, en comprenant l'importance de ces expériences pour la formation de nos enfants, on parvient à surmonter nos sentiments et à les encourager à persévérer dans leurs études.

Sachons que chaque sacrifice que l'on fait dans ce monde pour la Torah a une portée qui dépasse le quotidien. Nous l'avons illustré en rapportant celui des parents de la Rabbanite Choulamith, mais les cas sont très nombreux. Nous savons que le plus grand Sage de l'histoire, Rabbi 'Akiva, est devenu un géant en Torah grâce au sacrifice de sa femme Ra'hel (cf. Nédarim 50a).

Le Rav Eliahou Lopian (le plus grand Maître de Moussar d'après-guerre) n'a pas voulu suivre ses parents qui quittaient la Pologne pour les Etats-Unis, afin de ne pas se trouver confronté aux influences du nouveau continent et il n'était même pas à l'époque Bar-Mitsva.

Le Rav Aharon Kotler qui a révolutionné le judaïsme d'Amérique, a dû, jeune orphelin, tenir tête à sa proche famille qui voulaient le dissuader de rester à la Yéchiva. Ces personnages, fruits d'une Méssirout Néfech (dévouement et abnégation) pour la Torah, deviendront les bouées de sauvetage d'Israël.

Matière à réflexion,

Rav Daniel Scemama





Plusieurs attaques filmées dans les rues d'Israël, la police met la main sur les suspects

Serait-ce devenu la nouvelle tendance de la rue arabe ? Depuis la semaine dernière, plusieurs attaques antisémites perpétrées par des Arabes se sont produites dans les rues d'Israël. Le point commun de ces agressions abjectes : elles ont à chaque été filmées par les agresseurs puis relayées sur les réseaux sociaux. Jeudi dernier, c'étaient 2 étudiants de Yéchiva qui étaient frappés dans le tramway de Jérusalem ; dimanche, c'était au tour du Rav Mali de la ville de Yaffo de se faire battre par deux Arabes en pleine rue. A Jérusalem encore, un homme orthodoxe s'est fait agresser puis dérober une montre de valeur. Pour chacun des incidents, la police a mis la main sur les suspects.

Jérusalem et Khartoum discutent de la venue prochaine d'une délégation soudanaise en Israël

Des pourparlers sont en cours entre Khartoum et Jérusalem pour l'arrivée d'une délégation sécuritaire soudanaise en Israël dans un proche avenir, a rapporté lundi la chaîne publique Kan. Ces entretiens interviennent alors que le Soudan vient d'abroger une loi vieille de 63 ans promouvant le boycott contre Israël. Le ministre israélien du Renseignement Eli Cohen avait été en janvier le premier responsable gouvernemental israélien à accomplir une visite officielle dans ce pays du nord-est de l'Afrique, après la normalisation par le Soudan de ses relations diplomatiques avec l'Etat hébreu fin 2020, par l'entremise de l'administration Trump.

NOUVEAU

A MARSEILLE
COMMANDÉZ
DÈS MAINTENANT
- EN LIGNE -

SUCHIC
Restaurant

VIA
L'APPLICATION
SUCHIC

Disponible sur
PLAY STORE & APP STORE

04 91 02 55 66
6 RUE SAINTE VICTOIRE - 13006 MARSEILLE
suchic.restaurant

LIVRAISON OU VENTE À EMPORTER

© Suchic. Imprimé le 04/02/2021 - Non valide pour les sites partenaires

F.D.I. Le seul déménageur présent en France et en Israël

Déménagez en toute tranquillité.
F.D.I s'occupe de tout...

Déménagement national et international
Préparation à votre nouveau domicile
Accès sous surveillance
Mise en place du processus de livraison

L'ALYA, C'EST NOTRE MÉTIER!

NOS AGENCES -
FRANCE : 01 49 43 00 20 - ISRAËL : 054 77 33 215
www.demenagementisrael.com/fr
fdidemmenagement@wanadoo.fr

EMBALLAGES SPÉCIAUX

L'Iran affirme avoir un suspect dans l'explosion de la centrale de Natanz

L'identité d'un suspect lié à l'explosion de l'usine d'enrichissement d'uranium à Natanz, que Téhéran a imputée à Israël, a été révélée ce samedi par la télévision d'Etat iranienne qui a aussi indiqué que Réza Karimi, 43 ans, avait fui le pays. L'Iran avait peu après l'explosion annoncé avoir commencé à produire de l'uranium enrichi à 60% en riposte à cet acte de "terrorisme nucléaire" et dans une nouvelle entorse à ses engagements pris devant la communauté internationale. Le ministre israélien des AE Gabi Ashkenazi a pour sa part déclaré vendredi lors d'un sommet diplomatique à Chypre qu'Israël "fera "tout ce qu'il faut pour s'assurer que l'Iran n'acquiert pas l'arme nucléaire".

HM Literie
Votre spécialiste des
Lits Cacher
vous accompagne dans l'un des plus grands préceptes de la Torah

En exclusivité chez HM Literie:

- ✓ Système unique d'attache
- ✓ Facile à attacher et séparer

A partir de 799 €

Avec les recommandations des rabbins

www.hmliterie.com | Votre conseiller au: 06 64 47 89 64

L'ASSURANCES

GROUPE GLS

TEL : 01 45 30 67 01

MUTUELLE SANTÉ

À PARTIR DE

**79€
PAR MOIS**

exemple pour une personne de 55 ans



HOSPITALISATION PRISE EN CHARGE

MÉDECINE REMBOURSÉE

DENTAIRE* JUSQU'À 3 000€

OPTIQUE* JUSQU'À 600€

AUDITION* JUSQU'À 800€

ASSISTANCE SANTÉ COMPRISSE

ASSURANCE HABITATION

TOUS RISQUES*

RESPONSABILITÉ CIVILE SCOLAIRE OFFERTE !



STUDIO 126 €/AN **

2 PIÈCES 189 €/AN

3 PIÈCES 218 €/AN

4 PIÈCES 257 €/AN

5 PIÈCES 289€/AN

RÉSILIEZ VOTRE CONTRAT DÈS AUJOURD'HUI AVEC LA LOI HAMON

ON S'OCCUPE DE TOUT !

l'assurances.fr

*voir conditions avec votre conseiller

**à partir de



Torah-Box Magazine | n°146



ACTUALITÉ

Affaire Sarah Halimi : L'assassin de ne sera pas jugé ; réactions indignées en France



La Cour de cassation, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire en France, a tranché mercredi dernier la question de la responsabilité pénale du meurtrier antisémite de Sarah Halimi en déclarant celui-ci comme inapte à être jugé, ayant été selon elle aux prises d'une "bouffée délirante" suite à une très forte consommation de cannabis. Une décision alarmante, alors même que le président français E. Macron avait, peu après les faits, déclaré depuis Jérusalem où il était en visite que "le besoin de procès [était] là". De très nombreuses personnalités de la communauté juive et de la classe politique ont exprimé leur indignation et leur incompréhension. L'une des avocats de la famille Halimi, Me Ouaknine Melki, a annoncé vouloir porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Hausse de la tension sur le front sud ; Tsahal riposte aux tirs de roquette



Après une période de calme relatif, les terroristes de la bande de Gaza ont tiré vers Israël deux roquettes en fin de semaine dernière, sans faire heureusement de dégâts ni de blessés. En riposte, Tsahal a indiqué avoir mené samedi des raids contre des cibles terroristes. L'aviation a ainsi frappé des "camps d'entraînement, un poste de lancement de roquettes antiaériennes, une fabrique de béton ainsi que l'infrastructure d'un tunnel terroriste", a précisé la même source. Les tirs de roquette n'ont pas été revendiqués pour l'instant.

ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY

DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions



Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAIL BEN SHABBAT NESSIM AVOCAT ET NOTAIRE • AVITZIV ZEHAVI AVOCAT ET NOTAIRE • SHLOMI ABUTZIRAH AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEBE AVOCAT ET NOTAIRE • SHAY ABUTZIRAH AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCAT • SAGIT KEINAN AVOCAT • ARIE BRENING AVOCAT • MAAYAN ZAGUR AVOCAT • SHANI ELMALIAH AVOCAT • MYRIAM LASCAR AVOCAT • WINATAN DOUBIEH AVOCAT

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atzmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com



Antisémitisme : Plusieurs incidents notoires à l'international

Plusieurs incidents antisémites à l'international : Une succursale de la compagnie israélienne *Elbit Systems* située à Manchester a été le théâtre d'une action de boycott. Des activistes propalestiniens s'en sont pris aux locaux de l'agence, ont inscrits des graffitis anti-israéliens et ont brisé des fenêtres. 5 d'entre eux ont été arrêtés. A Johannesburg, un violent hold-up a été commis

dans la synagogue "Chomré Emounim" : le Rav et 2 des étudiants du Kollel ont été ligotés alors que des objets de valeur et un véhicule ont été dérobés par des malfaiteurs armés. Enfin aux Pays-Bas, le propriétaire non-juif d'un commerce de produits israéliens s'est vu infliger une lourde amende pour avoir refusé de signaler un vin en tant que "produit provenant des territoires occupés".

La Grande-Bretagne s'oppose à l'enquête de la CPI sur Israël

Exprimant l'avis de Downing Street sur la question, le Premier ministre britannique Boris Johnson a exprimé son opposition à l'enquête de la Cour pénale internationale sur les allégations de crimes de guerre prétendument perpétrés par Israël en Judée-Samarie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-est. "Cette enquête



donne l'impression d'être une attaque tendancieuse et discriminatoire contre un ami et un allié du Royaume-Uni" a déclaré le Premier ministre dans sa lettre adressée aux Amis conservateurs d'Israël, ajoutant que cette décision "donne l'impression d'être une attaque préconçue" contre l'État juif.

K-TECH
personal care technology
since 1998

Jusqu'à Chavouot
le rasoir
~~150€~~ **115€**

Le taillage et le rasage de la barbe Casher Mehadrin par Rav Gross

Protection maximale de la peau du visage

Une tête de rasoir avec une structure futuriste

Avec les recommandations de Rav Rottenberg, Rav Hamou, Rav Sitruk (Katz), Rav Ron Chaya

L'utilisation des rasoirs électriques modernes peut représenter une infraction aux lois de la Torah. Le marché actuel n'est pas fiable. Une équipe de Dayanim qui a soigneusement examiné les 1000 meilleurs rasoirs électriques sur le marché a constaté que tous, sans exception, ne sont pas casher selon la Halakha !

LE SEUL RASOIR ÉLECTRIQUE CACHER AU MONDE

COMMENCEZ À VOUS RASER SANS VOUS INQUIÉTER!

Ktech.europe@gmail.com
WWW.KTECH-EUROPE.COM





Afghanistan : Joe Biden annonce mettre fin à "la plus longue guerre des USA"

Le président américain Joe Biden a confirmé mercredi le retrait de toutes les troupes américaines d'Afghanistan d'ici le 20ème anniversaire des attentats du 11/09. "Je pense que notre présence en Afghanistan doit être centrée sur la raison pour laquelle nous y sommes entrés en premier lieu : s'assurer que l'Afghanistan ne serve pas de base pour attaquer à nouveau notre pays. [...] Nous avons rempli cet objectif", a affirmé le président démocrate. Toutefois, "notre travail diplomatique et humanitaire va continuer" dans le pays, a-t-il souligné dans ce discours très suivi.

Tensions croissantes USA-UE/Russie : Il y aura des "conséquences si Navalny meurt", prévient la Maison Blanche



Dans un contexte de tensions croissantes entre les deux puissances mondiales, la Maison Blanche a averti dimanche qu'il y aurait des "conséquences" pour la Russie si l'opposant Alexeï Navalny, dont l'état de santé se détériore, décédait. "Nous nous sommes dans un premier temps alliés à l'Union européenne, et à de nombreuses démocraties dans le monde qui partagent notre opinion, pour imposer des sanctions", a expliqué Jake Sullivan, conseiller à la sécurité nationale de Joe Biden, sur la chaîne CNN. Le président français Macron a pour sa part déclaré : "Nous devons définir de claires lignes rouges avec la Russie", lors d'une interview avec la chaîne américaine CBS. "Je pense qu'après un comportement inacceptable, en effet, nous devons sanctionner", a indiqué le président, questionné sur la possibilité de mesures contre Moscou en cas d'invasion de l'Ukraine.

Torah Box RADIO

100%

Torah Sim'ha

LE MEILLEUR DE TORAH-BOX
DANS UNE RADIO

Sur le site torah-box.com/radio
et sur smartphone

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store



Strasbourg : Expulsion vers l'Algérie du livreur Deliveroo qui ne voulait pas "livrer des juifs"



En janvier 2021, il avait refusé à deux restaurateurs des livraisons au motif qu'il "ne livrait pas les juifs". Le ministre français de l'Intérieur G. Darmanin vient d'annoncer que le livreur de 19 ans, qui a purgé une peine de 4 mois de prison ferme, a été expulsé vers l'Algérie comme le prévoyait une obligation de quitter le territoire français antérieure à cette affaire. "C'est une sanction sévère mais la rapidité dans cette affaire est une bonne chose : cet individu ne nuira plus, et puis il est très important de montrer que la discrimination antisémite est interdite en France", a notamment déclaré le ministre de l'Intérieur.

Centrale de Fukushima : Le Japon va rejeter de l'eau contaminée à la mer après traitement

Le Japon va rejeter à la mer, après traitement, de l'eau issue de la centrale nucléaire accidentée de Fukushima, a annoncé mardi le Premier ministre Yoshihide Suga, malgré l'opposition que rencontre ce projet. L'eau sera rejetée "après s'être assuré qu'elle est à un niveau de substances radioactives nettement en dessous des standards de sécurité", a déclaré Suga. En plus des pêcheurs et des agriculteurs nippons, les voisins du Japon, avec qui Tokyo entretient des relations houleuses, ont aussi manifesté leur mécontentement. La Chine a communiqué lundi ses "sérieuses inquiétudes" et la Corée du Sud a elle fait savoir sa "vive préoccupation".



LIT D'ANGE

Show-Room : 43, Chemin des Vignes - 93500 BOBIGNY
litdange@gmail.com - www.litdange.com

Ange Yaïche : 06 15 73 30 16

Grossiste Spécialisé dans l'Hôtellerie

Matelas - Sommiers - Linge de Lit
dans toutes les dimensions, possibilité sur-mesure

VENTE DIRECTE AUX PARTICULIERS

Matelas

Sans Chaînez
Avec Fermeture ZIP
Possibilité sur mesure



Sommiers

Avec attaches
Choix des tissus et des coloris, possibilité sur mesure



Têtes de lit

Assorties aux sommiers

Et aussi, Couettes, Oreillers,

Linge de Lit

Percal de coton 80 fils



Art de la table...

SIREN 828 414 649 - Numéro d'identification TVA FR72828414649 - Document publicitaire non contractuel

KOSHÉR TOP

Tarifs pour Particuliers

Cacheroute Beth Din de Strasbourg

Volaille

Conditionnement par carton de 5-6 kg ou 12-14 kg

	Prix au KG
Blanc de Poulet	8,90€
Cuisse de Poulet	5,60€
Haut de cuisse de Poulet	5,90€
Parguit	9,40€
Pilon de Poulet	5,90€
Poulet entier	5,60€
Manchon de Poulet	4,60€
Foie de volaille (non cachérisé)	5,90€

Tous nos produits sont surgelés
Minimum de commande : 150 € TTC

Livraison offerte

Tel : 06.49.05.15.03





Israël/Coronavirus: moins de 100 nouveaux cas en 24h, l'obligation du port du masque en extérieur levée

Alors que la moitié des Israéliens est vaccinée, le ministère israélien de la Santé a fait état dimanche du bilan de la pandémie de coronavirus dans le pays, enregistrant seulement 82 nouveaux cas en 24h et indiquant que le taux de positivité des tests effectués était tombé à 0,8%.

Ces chiffres font état d'un très net recul de la contamination dans le pays et ont poussé Israël à lever dimanche l'obligation du port du masque en extérieur.

Les autorités sanitaires appellent cependant au maintien des gestes barrières notamment en raison de la découverte du variant indien, détecté ce week-end chez 7 Israéliens revenus de l'étranger qui n'avaient pas été vaccinés.

En outre, la Commission israélienne de la fonction publique a annoncé dimanche que les employeurs seraient désormais autorisés à exiger de leurs salariés la présentation du passeport vert ou d'un test PCR négatif une fois par semaine à l'entrée du lieu de travail.

Pour sa part, la bande de Gaza a enregistré dimanche son pire bilan depuis le début de la pandémie avec 23 décès, selon les autorités locales, portant ainsi à 761 le bilan des morts depuis le début de la pandémie dans ce territoire.

Pakistan : Pour Imran Khan, insulter Mahomet doit être puni comme nier la Shoah



Les pays occidentaux doivent punir ceux qui insultent le prophète Mahomet comme ceux qui nient la Shoah, a déclaré samedi le Premier ministre pakistanais Imran Khan. Il s'exprimait après une semaine de violentes manifestations anti-françaises au Pakistan. "Nous, Musulmans, avons le plus grand amour et respect pour notre Prophète", a-t-il tweeté. "Nous ne pouvons pas tolérer ce genre de manque de respect et d'abus", a-t-il affirmé en référence à l'affaire Samuel Paty et aux propos du président français sur la liberté d'expression qui l'ont suivie. Le Pakistan est depuis lors le théâtre de violents rassemblements anti-français.

Le chef adjoint de la Force Al-Qods aurait succombé à une crise cardiaque

Le commandant adjoint de la Force Al-Qods des Gardiens de la Révolution iraniens, le général de brigade Muhammad Hussein-Zada Hejazi, est décédé d'une crise cardiaque, selon des sources iraniennes dimanche.

Hejazi a pris le poste de commandant adjoint de la Force Al-Qods en avril de l'année



dernière après l'assassinat ciblé de Soleimani en janvier 2020. Dans le passé, il a été identifié par les médias israéliens comme l'un des planificateurs présumés de l'attentat à la bombe meurtrier de 1994 au centre juif AMIA de Buenos Aires, qui avait fait 85 morts. *Elyssia Boukobza*



Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

A'haré Mot-Kédochim - Les bonnes intentions

L'homme peut parfois être enclin à considérer que l'essentiel de "la religion" est de bien se comporter avec ses prochains, en adoptant les attitudes que le "bon sens" lui inspire, échappant ainsi aux exigences de la Torah.



Située au cœur du livre de Vayikra, la *Parachat Kédochim* interrompt les prescriptions relatives aux sacrifices et aux rituels de purification pour évoquer les relations entre l'homme et son prochain.

L'intitulé même de cette *Paracha*, "Kédochim", qui évoque l'injonction faite aux hommes par Dieu d'être "saints", est particulièrement solennel. En effet, l'homme est appelé à être saint car Dieu est saint, nous dit le texte.

Il s'agit donc de coïncider avec le projet qui était au cœur de la création de l'homme : être à l'image de Dieu. Notre *Paracha* se propose donc de nous expliquer comment parvenir à cet objectif a priori si insaisissable.

Entre matériel et spirituel...

Dès son premier commentaire sur notre *Paracha*, Rachi nous rappelle l'enjeu fondamental de notre *Paracha*.

"Parle à toute la communauté des fils d'Israël : Cela nous apprend que ce chapitre a été prononcé en assemblée, étant donné que la plupart des principes fondamentaux de la Torah en dépendent (*Torat Kohanim*)".

Il était indispensable que ce chapitre soit prononcé devant l'ensemble du peuple, car il contient les bases de la Torah dont dépendent ses principes fondamentaux. Il fallait donc que tous les enfants d'Israël entendent ces versets et ne se méprennent pas sur l'objet de la Torah.



De fait, l'homme a vite fait de s'égarer en opérant une séparation entre sa vie matérielle et spirituelle. Cette distinction apporte un certain confort car elle dispense l'homme d'une exigence dans sa vie quotidienne, et notamment dans sa relation à autrui.

Chacun sait combien il est difficile de répondre aux sollicitations des autres. L'autre ne correspond pas toujours à notre ami idéal, il ne répond pas à nos critères d'élégance ou de sensibilité. Il est trop discret ou trop ouvert, trop intellectuel ou pas assez, maladroit dans ses remarques, etc.

L'homme préférerait parfois pouvoir laisser libre cours à ses sentiments et choisir ceux qui sont "vraiment dignes" de son 'Hessed de sa sollicitude. Il serait d'autant plus à l'aise d'agir ainsi qu'il pourrait se dire que tout cela est étranger à sa relation à Dieu et aux Mitsvot.

Ma nourriture spirituelle

Mais voici que la Torah, et en particulier notre Paracha, nous déloge de ce pré-carré. Elle nous indique que la sainteté à laquelle nous convie la Torah réside dans le comportement que nous adoptons vis-à-vis d'autrui. Il ne s'agit pas de cours de morale que l'on doit lui prodiguer, mais avant tout de se préoccuper de ses besoins matériels et de lui témoigner de la considération simplement parce qu'il est notre "frère".

Le Rav Salanter résumait ces principes de manière lumineuse en rappelant que "les besoins matériels de mon prochain sont ma nourriture spirituelle".

Nous pouvons aussi mieux comprendre pourquoi notre verset demande à l'homme d'être saint car Dieu, Lui-même, est saint. Le 'Hessed que nous devons témoigner à autrui doit nous amener à réfléchir au 'Hessed qu'Hachem nous témoigne en permanence, en dépit de nos erreurs et de nos imperfections.

Ainsi, nous sommes nous aussi invités à juger nos prochains avec bienveillance (*Lékaf Zékhou*) en essayant d'adoucir notre rigueur

vis-à-vis d'eux, de même que Dieu agit avec miséricorde à notre égard.

Des bonnes intentions... sans lendemain !

Ce commentaire de Rachi doit être lu également à la lumière du suivant qui précise que la sainteté réside dans la capacité à se séparer des fautes, et en particulier de la débauche et des mœurs dissolues. Le chemin vers cette sainteté suppose notamment de respecter les barrières que les Sages ont institué à travers les différentes Mitsvot de la Torah, et qui nous protègent contre les fautes éventuelles.

S'il est vrai que l'homme peut avoir tendance à se réfugier dans le confort d'une pratique religieuse déconnectée de sa relation aux autres, il peut aussi être enclin à considérer que l'essentiel de "la religion" est de bien se comporter avec ses prochains, en adoptant les attitudes que le "bon sens" lui inspire, échappant ainsi aux exigences de la Torah.

Là aussi, la Torah vient nous mettre en garde contre les bonnes intentions sans lendemain et se méfie, à juste titre, du jugement autonome de l'homme. Voilà pourquoi l'homme doit avoir la modestie de s'en remettre à la sagesse des commandements de la Torah et des décisionnaires, qui guident l'homme dans le chemin escarpé de la sainteté.

Enfin, le message de notre Paracha nous rappelle que le projet ultime de la Torah, la sainteté, n'est pas réservé à une élite. C'est un projet collectif qui s'adresse à l'ensemble du peuple. Chacun, à sa mesure est susceptible d'y parvenir ou tout au moins de s'engager dans cette voie.

Comme nous l'avons vu, la sainteté n'a de sens que si elle s'accompagne d'un souci de l'autre. Aussi, la sainteté du peuple, de manière collective, rejaillit et éclaire encore plus intensément les aspirations individuelles à la sainteté et nous permettra, avec l'aide de Dieu, d'assister très prochainement à la venue du Machia'h.

Jérôme Touboul



SHABA TIK

N°218

Feuillet parents-enfants pour Chabbath

édité par Torah-Box.com

A'haré Mot-Kédochim

1 JEU PAR ÉQUIPE

Formez deux équipes qui s'affronteront au cours des jeux de cette page !

JEU

1

IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

2 points pour le slogan
le plus sympa



1.

Donnez un nom foufou à votre équipe.

2. Trouvez un slogan à votre équipe. (★★★ 2 points pour le slogan le plus sympa)

3. Expliquez pourquoi vous êtes les plus forts. (★★★ 2 points pour les plus convaincants, ★★★ 2 points pour les plus drôles)

JEU

2

LA MÊME LONGUEUR D'ONDE

(Jeu d'association d'idées)

- Ce jeu se joue par équipes de deux. L'un des deux membres de l'équipe sort, pendant que l'on demande à l'autre à quoi lui fait penser le premier mot de la liste ci-dessous. Il doit donner cinq idées.
- Puis, son coéquipier revient, et doit à son tour dire à quoi ce mot lui fait penser.
- L'équipe marque 1 point pour chaque mot en commun.

On renouvelle l'opération avec la deuxième équipe, à laquelle on propose le mot suivant de la liste.

Lapin - Voyage - Chaussure - Voiture

JEU

3

- Chaque équipe chante à son tour un chant de Chabbat et peut recevoir jusqu'à ★★★ 3 points selon la qualité de sa prestation.

La 1^{re} équipe qui donne la bonne réponse gagne 1 point

JEU

4

QUI SUIS-JE ?

(Jeu de rapidité.)

- Je suis la matière qui constitue les vêtements de Aharon dans le Kodech Hakodachim.
➤ Lin.
- Je suis la couleur des vêtements de Aharon dans le Kodech Hakodachim.
➤ Blanc.
- Je suis le jour où Aharon entre dans le Kodech Hakodachim.
➤ Yom Kippour.
- Je suis la ceinture de Aharon.
➤ Le Avnet.
- Je suis la Mitsva de laisser un coin du champ.
➤ La Péa.
- Je suis la matière que la Torah interdit de maudire.
➤ Le sourd.
- Je suis une écriture indélébile sur la peau.
➤ Le Tatouage.
- Nous sommes les 4 fils de Aharon Hacohen.
➤ Nadav, Avihu, Eléazar et Itamar
- Nous coulons sur la Terre d'Israël.
➤ Le lait et le miel.





JEU

5

LE CA OU CA (Jeu de connaissance ou d'intuition.)



1 représentant de l'une des 2 équipes doit répondre au 1er quiz ci-dessous en s'aidant des réponses proposées.

Attention : On ne dévoilera les bonnes réponses qu'à la fin du quiz !

A la fin du quiz, il estime le nombre de bonnes réponses qu'il a données. (Exemple : Je pense avoir donné 3 bonnes réponses.)

Il rapporte à son équipe 1 point par bonne réponse et 1 point supplémentaire si son estimation est bonne.

1 représentant de la 2ème équipe devra répondre au 2ème quiz.

A QUIZZ pour la 1^{ère} équipe

1. A quoi correspond la pénalité de "karet" (retranchement) ?
 - A. Sa descendance s'éteindra
 - B. Sa descendance s'éteindra et ses jours seront raccourcis.
2. De quoi était vêtu le "Cohen Gadol" lorsqu'il entrait dans le saint des saints ?
 - A. Des quatre vêtements de lin du Cohen simple.
 - B. Des huit vêtements du Cohen Gadol.
3. Un des boucs choisis au sort allait à "Azazel". Qu'est-ce qu'Azazel ?
 - A. C'était une montagne abrupte et escarpée d'où on jetait le bouc.
 - B. C'était le nom d'une avoda Zara.

4. Pourquoi la torah dit-elle : Vous garderez mes Chabbatot au pluriel ?
 - A. Cela comprend non seulement Chabat mais aussi Yom Tov.
 - B. Car il y en a plusieurs dans l'année.
5. Que traduisait le fait que parfois, miraculeusement, le bouc émissaire ne mourrait pas après avoir été jeté d'une montagne abrupte ?
 - A. Cela traduisait le fait que les béné Israël avaient fait téchouva par amour.
 - B. Cela traduisait le fait que les béné Israël avaient fait plus de Mitsvot que d'Averot.

B QUIZZ pour la 2^{ème} équipe

1. Après le service de Yom Kippour, que faisait-on des quatre vêtements de toile portés par le «Cohen Gadol» ?
 - A. On les trempait au mikvé.
 - B. Ils étaient enfouis dans la Gueniza.
2. La Torah nous oblige à laisser la glanure ("leket") pour les pauvres. Qu'est-ce que le "léket" ?
 - A. Ce sont les épis qui se trouvent sur les côtés du champ.
 - B. Ce sont les épis qui tombent accidentellement pendant la moisson.
3. Que fait-on avec un reste de sacrifice ?
 - A. On le brûle dans un endroit réservé.
 - B. On le donne aux chiens.

4. Dans ce verset "n'opprime pas ton prochain", à quoi fait référence "opprimer" ?
 - A. Retenir le salaire du salarié.
 - B. Presser l'emprunteur à rembourser.
5. Jusqu'à quelle ville était entendue la voix du Cohen Gadol lorsqu'il prononçait le Chem Hameforach ?
 - A. Yericho
 - B. Bet Chemech.

JEU
6 ACTION

- Rapportez 1 point à votre équipe en participant au débarrasage de la table.



SHA BA TIK

3

JEU FAMILIAL

En Page 4 de ce feuillet se trouve un groupe de robots. Votre mission est de démasquer lequel de ces robots est le Robot de notre Chabbath.

Pour cela vous devez jouer aux jeux de cette page, amasser des points, et à chaque fois que vous accumulez 5 nouveaux points, vous recevezz un indice qui vous permettra de découvrir qui est le Robot de Chabbath cette semaine. Tous les convives jouent ensemble dans la même équipe.

A

LE TEXTE À TROUS !

1 point par trou comblé

La Paracha commence par les lois de ____ (*Yom Kippour*). Après la mort de Nadav et Avihu, Aharon est prié de n'entrer au Kodech Hakodachim qu'une fois par an, à Kippour. Pour cela, il s'habille en ____ (*blanc*). En effet, ses autres habits de Kippour, brodés ____ (*d'or*), rappellent trop la ____ (*faute du Veau d'or*). Cela serait inapproprié dans un endroit si ____ (*Kadoch*).

Ce jour-là, le Kohen Gadol apporte de nombreux Korbanot, de la part du peuple et de la sienne ; il prépare également des ____ (*encens*).

Au moment où chacun avoue ses fautes à voix basse, un grand miracle se produit : un espace se crée entre les gens. Ainsi, on n'entend pas les fautes de son ____ (*voisin...*)

Hachem demande aux Bné Israël de respecter Kippour chaque ____ (*année*). Cela restera un jour propice au ____ (*pardon*).

B

AVEZ-VOUS BIEN ÉCOUTÉ ?

1 point par phrase bonne réponse

- A partir de quand Aharon est-il limité à une visite annuelle au Kodech Hakodachim ?
➢ Depuis la mort de Nadav et Avihu
- Quels vêtements porte-t-il pour y entrer ?
➢ Des habits blancs
- Pourquoi ne porte-t-il pas ses habits brodés d'or ?
➢ Cela risque de rappeler la faute du Veau d'or.
- A quoi sert Kippour ?
➢ C'est un jour propice au pardon.

C

ACTION



2 points par Chant

- Chantez un chant de Chabbath tous ensemble.

D

QUIZ À L'ENVERS

2 points par bonne réponse

1. Seulement à Kippour
➢ Quand Aharon peut-il entrer au Kodech Hakodachim ?
2. Un grand espace se crée entre eux.
➢ Quel miracle se produit-il quand les Bné Israël se mettent à avouer leurs fautes ?
3. Pour qu'on n'entende pas les fautes des autres.
➢ Pourquoi ce miracle ?

E

VRAI / FAUX

2 points par bonne réponse

1. Le Kohen n'apporte que les Korbanot de la communauté.
➢ Faux : il apporte aussi les siens.
2. Le Kohen n'apporte que des Korbanot.
➢ Faux : il apporte aussi des encens.
3. Kippour est une Mitsva de la Torah.
➢ Vrai

F

INDICES ET RÉPONSE



Voici les indices à donner aux enfants à chaque fois qu'ils ont cumulé 6 nouveaux points :

- 1^{er} indice : Il a une roue.
- 2^{ème} indice : Il a une tête carré.
- 3^{ème} indice : Il n'a pas d'écran.
- 4^{ème} indice : C'est une garçon

*Réponse :
Le Robot de Chabbath,
c'est Robimboum*



L'ÎLE AU TRÉSOR

Pour jouer ce jeu, reportez-vous aux instructions en haut de la page 3.



Roboulot



Robalala



Robila



Robellegosse



Roby



Robanounou



Robimboom



Robu



Roboclassee



Robochoux



Robilly



Roba



Robogosse



Roboula



Robilu



Robinne

Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box

Textes : Chlomo Kessous et Yael Allouche | Responsable : Rav Michael Allouche



Une leçon marquante

"Voici, cette pièce est pour toi, déclara le Rabbi, mais je te l'offre à une condition : je te demande de me donner le salaire de la Mitsva que tu as accomplie aujourd'hui."
L'enfant ému regarda le Rabbi et lui demanda, étonné : "Le Rabbi voudrait le salaire de ma Mitsva contre la pièce... ?"



Rav Its'hak Eisenbach est le fils d'une famille réputée de Jérusalem. Dans son enfance, c'était un enfant particulièrement actif et joyeux et il transformait les rues et ruelles de Jérusalem en terrain de jeu et de polissonneries.

Une pièce d'or... en plein Chabbath !

Cette histoire se déroule une après-midi de Chabbath. Itsilé, huit ans, se dirigeait vers le Kotel en passant par la porte de Yaffo et en traversant la Vieille ville par le quartier arabe, à l'époque principalement peuplé de Musulmans. Il arpétait les ruelles sinueuses, entre les petits commerces et les cafés remplis de monde. Soudain, il aperçut une pièce d'or sur le côté de la chaussée.

Cette pièce avait une telle valeur qu'on pouvait grâce à elle nourrir une famille nombreuse

pendant deux semaines ! La famille de l'enfant vivait très modestement, c'est pourquoi l'enfant s'émut de la possibilité que renfermait cette trouvaille pour aider à nourrir sa famille.

Itsilé se souvenait très bien qu'en raison de la sainteté du Chabbath, il lui était interdit de prendre la pièce à cause de l'interdiction de Mouktsé. C'est pourquoi il décida de poser son pied sur la pièce (ce qui est permis pendant Chabbath) pour la dissimuler du regard des passants.

Il décida de rester ainsi jusqu'à la fin du Chabbath, où alors il pourrait s'en saisir et la donner à ses parents.

Il resterait quatre heures dans cette position, exercice qu'aucun enfant de son âge n'aurait pu effectuer, mais Itsilé était déterminé et ne vit aucune difficulté dans cette attente prolongée.



L'enfant se tint ainsi dans la rue pendant plus d'une heure, jusqu'à l'arrivée d'un jeune Arabe qui lui demanda la raison pour laquelle il se tenait ainsi sans bouger. Au début, il ne répondit pas, mais l'Arabe insista et Itsilé répondit avec une naïveté enfantine : "J'ai quelque chose sous le pied qu'il m'est interdit de prendre parce que nous sommes Chabbath aujourd'hui. J'attends jusqu'à la sortie de Chabbath, pour pouvoir..."

Avant qu'il n'ait pu achever sa phrase, le jeune homme le poussa à terre, se saisit de la pièce et s'enfuit à toute vitesse. Itsilé était allongé à terre, abasourdi. Le temps qu'il reprenne ses esprits et se relève, le jeune Arabe avait réussi à disparaître de sa vue. Itsilé savait qu'il était inutile, voire dangereux, de courir derrière un jeune Arabe dans les rues tortueuses de la Vieille ville.

La pièce d'or du Rabbi

Déprimé, l'enfant emprunta le chemin de retour vers le *Beth Hamidrach* du Rabbi de Tchernobyl, le Rav Na'houn Twersky, où son père avait l'usage de prier *Min'ha* et de manger la *Séouda Chlichit*. Généralement, Itsilé était chargé de placer les chaises, de mettre les tables et de servir le repas pour les '*Hassidim*', mais cette fois, il dévia de sa coutume et s'assit en silence dans un coin, sans rien faire.

Le Rabbi de Tchernobyl, qui aimait beaucoup Itsilé, remarqua sa conduite étrange. En observant l'enfant triste assis seul dans un coin, il s'approcha de lui et lui demanda avec bienveillance : "Que s'est-il passé aujourd'hui, Itsilé ? Tu as l'air si triste et abattu. Nous avons tous besoin de toi pour mettre la table et servir la *Séouda* !"

Itsilé raconta alors au Rabbi son aventure malheureuse du Chabbath. Il exprima sa grande amertume d'avoir manqué l'occasion rêvée de pourvoir aux besoins de sa famille. Le Rabbi l'écouta attentivement. Puis, après un moment de silence, il prit la main de l'enfant et lui dit : "Je comprends. Viens avec moi à table maintenant. Après la sortie du Chabbath, accompagne-moi à la maison."

A l'issue du Chabbath, l'enfant accompagna le Rabbi chez lui, sa maison étant accolée au *Beth Hamidrach*. Là-bas, le Rabbi ouvrit un tiroir de son bureau et en sortit, sous les yeux ébahis de l'enfant, une pièce d'or ressemblant en tous points à celle que l'enfant avait trouvée dans la Vieille ville.

La valeur d'une Mitsva

"Voici, cette pièce est pour toi, déclara le Rabbi, mais je te l'offre à une condition : je te demande de me donner le salaire de la Mitsva que tu as accomplie aujourd'hui."

L'enfant ému regarda le Rabbi et lui demanda, étonné : "Le Rabbi voudrait le salaire de la Mitsva contre la pièce ?"

"Oui, répondit le Rabbi. Aujourd'hui, tu as sanctifié le Nom divin de façon bien visible en ce que tu n'as pas ramassé la pièce par respect pour la sainteté du Chabbath. Voici une autre pièce en or. Elle est à toi. Je ne demande en échange que le salaire de la Mitsva."

Itsilé était abasourdi. "Etais-ce une si grande Mitsva ? Sa valeur était-elle si grande ?", se demanda-t-il en son for intérieur. Il regarda la pièce en or et calcula rapidement tout ce qu'il pourrait acheter par son intermédiaire pour sa famille. Il leva ensuite les yeux vers le Rabbi et dit : "Si la valeur de cette Mitsva est si grande, alors cette Mitsva n'est pas à vendre !"

Le Rabbi se pencha vers l'enfant et l'embrassa sur le front.

De longues années plus tard, Rav Its'hak avait l'usage de raconter à ses enfants puis ses petits-enfants que la leçon apprise dans son enfance auprès du Rabbi de Tchernobyl, plus que tout ce qu'il avait pu apprendre pendant ses années d'étude, lui avait enseigné la valeur fondamentale de l'accomplissement des Mitsvot.

Equipe Torah-Box



1. Chavou'ot : les femmes veillent-elles ?

> Non, l'étude toute la nuit ne concerne que les hommes. Elles peuvent s'y adonner mais cela n'est pas préférable pour plusieurs raisons. En revanche, il est très profitable qu'elles lisent tout le livre des Psaumes le lendemain (*Ben Ich 'Haï, Vayichla'h*, 6).

2. Peut-on étendre du linge humide à Chabbath ?

> Non, cela est strictement interdit, que ce soit dans un domaine public que dans un domaine privé. Si le linge a déjà été étendu avant Chabbath, il n'est pas obligatoire de le retirer avant Chabbath (*Choul'han Aroukh* 301, 45).

3. S'épiler pendant le 'Omèr, permis ?

> Oui, une femme séfarade n'a aucune restriction pour "s'arranger": épilation, coupe de cheveux, maquillage, vernis, etc. sont permis. Les femmes ashkénazes ne se coupent pas les cheveux (*Halikhot Mo'ed* p. 424).

Les lois du langage

Certains individus n'acceptent pas les remontrances suite à une faute, et les tournent généralement en dérision.

Dans ce cas, si la faute sera vraisemblablement réitérée, il convient d'en référer à un Rav capable d'exercer son influence auprès de l'individu afin qu'il cesse cet écart de conduite. Cela sera uniquement permis dans deux cas :

1. la personne qui rapporte la faute est entièrement désintéressée. A défaut, ce sera du *Lachon Hara'*.

2. deux personnes aptes à témoigner ont assisté à la faute, sans quoi ces révélations seront considérées comme du "*Motsi Chem Ra'*", de la calomnie.



Hiloula du jour

Ce lundi 14 Iyar 5781 (26/04/21) tombe la Hiloula de Rabbi Méir Ba'al Haness. Élève de Rabbi 'Akiva, considéré comme l'un des plus grands sages du judaïsme, Rabbi Méir est à l'origine de la plupart des *Michnayot* compilées par son élève, Rabbi Yéhouda Hanassi. Chaque enseignement anonyme de la Michna lui est ainsi attribué.

Il fut aussi l'auteur de grands miracles. Son épouse Brouria était également célèbre pour sa connaissance de la Torah, sa piété et sa sagesse.

Rabbi Méir est enterré dans la ville de Tibériade, où il est encore possible d'aller prier. N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous !



Une perle sur la Paracha

Il est écrit dans la Paracha de *A'haré Mot* (*Vayikra* 16, 12) : "ילקח מלא-המחתה" ("Il prendra un plein de l'encensoir"). Ces mots constituent une allusion aux paroles de nos Sages dans le Talmud (*Ta'anit* 2a) selon lesquelles : "Trois clés sont entre les mains du Saint bénit soit-Il et Il ne les a transmises à aucun ange ; les voici : la clé de la pluie, la clé de la subsistance et la clé de la résurrection des morts." En effet, les mots *מלא-המחתה* ("plein de l'encensoir") forment les initiales de l'expression *"レス ключи находятся в руках святого"* ("Les clés des trésors que sont la subsistance, la pluie et la vie sont chez Dieu") (rapporté par l'auteur du *Yossef 'Hen*).



“Sao Tomé”, la terrifiante île aux crocodiles

L'histoire du peuple juif est parsemée de tragédies. Un épisode terrible et peu connu a eu lieu au Portugal, au moment de l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492 : celui de Sao Tomé, l'île aux crocodiles...



Nous sommes à la fin du XVème siècle, les Rois Catholiques conquièrent les terres espagnoles et succèdent à la présence musulmane sur la péninsule ibérique opérant une *Reconquista*, une rechristianisation de la population.

La fin de l'âge d'or

Pour les Juifs, la période de l'âge d'or, qui avait commencé au VIIIème siècle avec la domination arabe de la région et au cours de laquelle les Juifs connurent une ère de prospérité culturelle inégalée, est bien terminée.

Avec l'édition du décret de l'Alhambra ordonnant l'expulsion définitive avant le 31 juillet 1492 aux juifs refusant le baptême, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille signent la fin de la présence juive en terre ibérique.

Il sera mis en application de facto le 2 août 1492, comme on le sait, à la date hébraïque si significative du 9 Av 5252.

Les Juifs, dans leur précipitation, devront abandonner derrière eux richesses, honneur et situation. Le long et pathétique cortège de cette foule d'hommes, femmes et enfants se dirigeant vers le port pour embarquer vers les routes de l'exil, sera décrit par des témoins de l'époque, et pas seulement des juifs, comme un drame humain incommensurable.

Le nombre de juifs qui s'exileront varie entre 40 000 et 100 000 âmes. D'autres choisiront la conversion, mais seront alors soumis aux très secrets et très cruels tribunaux de l'Inquisition.

Un port d'accueil ?

Beaucoup de juifs choisiront comme destination le Portugal pour sa proximité avec l'Espagne. Son roi, Joao II, permettra à 600 familles de s'y installer à vie (les plus riches) et en autorisera l'accès pour huit mois aux autres, comme station de passage.

Ce geste n'est pas un élan de charité mais un calcul très intéressé : en effet pour passer la frontière et entrer au Portugal, le roi les oblige à payer une taxe exorbitante.

Entassés dans des camps de réfugiés où les conditions d'hygiène catastrophiques causèrent l'apparition de maladies comme la peste, le roi Joao fit mander des soldats qui exigèrent un paiement supplémentaire aux malheureux pour le droit de continuer à croupir dans des conditions inhumaines. Ces descriptions, à la fois de l'exode dans la précipitation, de la perte de leurs biens, de la maltraitance, des camps insalubres, évoquent en nous des visions bien plus récentes de la souffrance juive.

Mais un des aspects les plus choquants de toute la tragédie de l'exil au Portugal reste sans aucun doute le destin d'enfants juifs arrachés à leurs parents. De quoi s'agit-il ?

Le roi Joao II, ravisseur d'enfants juifs

Le roi Joao II apprenant que des immigrés clandestins n'avaient pas payé leur impôt d'entrée et que d'autres avaient dépassé le temps imparti des huit mois, décida de prendre des mesures draconiennes et de punir les contrevenants : il envoya ses soldats capturer 2000 enfants juifs des familles les plus pauvres, tous en dessous de l'âge des Mitsvot, et les embarquèrent en bateau vers l'île de Sao Tomé, au large des côtes de Guinée qui, à l'époque, était déserte d'êtres humains, mais pullulait de crocodiles.

Cette île avait été découverte peu de temps avant par des explorateurs portugais, et le "bon" roi Joao II avait l'intention d'en tirer des bénéfices.

Il envoya donc des bateaux remplis de prisonniers et de criminels pour peupler l'endroit et y développer la culture du café et de la noix de coco.

C'est sur ces navires et côtoyant ce genre d'individus, que les enfants juifs avaient été embarqués.

Nous connaissons les descriptions de séparations déchirantes où les soldats allemands restaient sourds aux supplications de mères à qui on arrachait les enfants lors des exactions des Nazis : l'analogie avec ce qui se passait sur les ports du Portugal au XVème siècle est frappante.

Un témoignage décrit une maman de 7 garçons déjà kidnappés sur les navires du port, qui se jeta aux pieds du roi au sortir de la messe, pour lui demander de libérer au moins son

petit dernier. Le roi, avec mépris, prononça à l'encontre de cette femme quelques paroles humiliantes et, avec indifférence, passa son chemin (rapporté par Chlomo Ibn Verga, juif portugais).

Qu'est-il advenu de ces enfants ? Les avis sont partagés.

Il est évident que les conditions du voyage, la faim, la soif, le climat extrême, furent fatals à de nombreux enfants. Mais certains pensent que les enfants se sont organisés et ont réussi à survivre.

Que reste-t-il de nos oppresseurs...

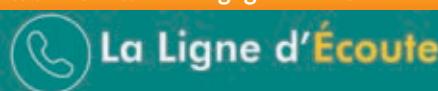
Aujourd'hui, l'île de Sao Tomé (Saint Thomé-et-Principe) est un petit état démocratique dans le golfe de Guinée peuplé de 210 000 habitants. Il ne reste dans l'île aucun signe d'une présence juive. Elle fut, perdue dans l'océan atlantique, une triste station de notre histoire qui fait écho au long cheminement de notre peuple à travers les épreuves.

Le roi Joao et ses décrets ne sont plus, l'Espagne et le Portugal se sont transformés au fil du temps en des états faibles et assistés économiquement, qui proposent aujourd'hui aux descendants des juifs ayant fui l'Inquisition de leur rendre la nationalité déchue, il y a plus de 500 ans.

Mais, pour 'Am Israël, le peuple éternel, que l'exode de 1492 a mené en Italie, en Afrique du Nord, en Hollande, le chemin a continué et avec en main les valeurs immuables de la Torah, ils ont refléti partout dans le monde.

Jocelyne Scemama

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir
de manière confidentielle et anonyme.



01.80.20.5000 (gratuit)

www.torah-box.com/écoute



02.37.41.515 (gratuit)



Attention à la punition des enfants !

L'instauration d'une écoute active et bienveillante permet aux parents de redresser les mauvais comportements, dans un climat de confiance telle que l'enfant, en grandissant, saura qu'il peut s'en remettre à ses parents.



Lorsque les mamans entendent, lors de nos ateliers, que le meilleur moyen d'éduquer les enfants est de les considérer avec respect et de faire preuve de beaucoup d'amour, leur réaction est bien souvent de remarquer : "Mais alors, on les punit jamais ? ", "Il faut bien qu'ils apprennent !" et d'autres réflexions de ce type.

Si nous avons effectivement une Mitsva de corriger nos enfants, c'est-à-dire de redresser une attitude inappropriée, il y a des conditions pour le faire.

La Mitsva de réprimander – tout un art !

La Mitsva de *Tokha'ha*" (réprimande), est une Mitsva de la Torah qui revêt beaucoup de conditions. Nous en citerons quelques unes :

- Pas d'exagération, des mots bien choisis ;
- Respect de l'autre et politesse, ne jamais faire honte ;
- Une réelle intention d'aider et non d'écraser ;
- La remontrance ne peut être faite que par amour ;
- La certitude que notre remontrance peut être entendue.

Si tous ces ingrédients sont réunis, la Torah nous promet que celui qui recevra le reproche,

non seulement l'acceptera, mais il ne nous en aimera que plus.

N'oublions pas non plus notre Mitsva de juger *Lékaf Zekhout* c'est-à-dire avec bienveillance. C'est une Mitsva de la Torah que de trouver des circonstances atténuantes, voir des raisons qui expliquent une attitude négative.

Le reproche que je dois faire à mon enfant revêt les mêmes conditions.

Ainsi, lorsque mon enfant a un comportement incorrect, si je lui fais une remontrance, dans les conditions que nous venons d'énoncer, dans un climat paisible, la punition devient dans la très grande majorité des cas totalement caduque.

Choisissons un exemple parmi des faits réels que j'ai traités avec des mamans.

Une remontrance avec bienveillance

Mon enfant revient de l'école avec un avertissement. La réaction première est de se fâcher et peut être même de le punir.

Si nous appliquons ce que nous venons de dire, nous montrerons certes notre contrariété mais avec une bienveillance. Nous pourrons nous isoler avec notre enfant et discuter avec lui des circonstances qui ont conduit à cet avertissement. Nous essaierons d'examiner



de la façon la plus juste possible quels sont ses torts et aussi là où il a en fait peut être eu raison. L'enfant comprendra que nous ne souhaitons que son bien et il acceptera volontiers d'admettre qu'il doit s'améliorer sur certains points.

L'avertissement est une punition en soit, pourquoi en rajouter? Notre but est qu'il s'améliore et cette simple discussion suffira sans aucun doute à une amélioration.

Je vous sens dubitatives : "Tout de même, il faut parfois punir ?..." Je réitère, dans l'immense majorité des cas, cela ne sera pas nécessaire. En revanche, il doit y avoir prise de conscience que tout acte a des conséquences. Expliquons-nous à nouveau au travers d'exemples.

Réparer les pots cassés... dès tout-petits !

Mon enfant pousse les meubles du salon pour avoir la place de jouer. Puis il est pressé et laisse la pièce en l'état : Il est alors important de lui dire qu'il doit remettre la pièce telle qu'elle était précédemment. Sans animosité aucune, il suffit juste de lui expliquer que lorsqu'on dérange, on doit aussi remettre en place.

Reprenons le cas de l'enfant qui a reçu un avertissement. Il sera nécessaire de lui expliquer aussi que l'avertissement est la conséquence de son comportement.

Dès tout petit, un enfant qui renverse par exemple une assiette doit ramasser et nettoyer, même si le travail est mal fait et que vous devez le refaire après ! Votre demande est un acte éducatif qui vise à enseigner à votre enfant que tout acte a des conséquences.

L'effet boomerang des punitions

Si la punition est inadéquate, c'est-à-dire pas en rapport avec l'acte, ou trop importante, voire les deux, les résultats sont désastreux ! Effet boomerang assuré ! L'enfant dès le plus jeune âge recommencera et agravera même son comportement, comme pour vous faire payer une punition qu'il considère injuste.

Les parents se trouvent alors entraînés dans une spirale infernale, où plus l'enfant se comporte mal et plus les punitions s'aggravent, pour arriver à des sommets, tel que priver d'une fête familiale ou même d'un voyage. L'enfant en veut alors profondément à ses parents. La construction devient quasi impossible. Si cette situation n'est pas ratrappée à temps, l'enfant risque à l'adolescence de se détourner du chemin que ses parents lui inculquent pour s'engouffrer dans je ne sais quel monde aux apparences si attrayantes dont il ne pourra ressortir indemne.

Au contraire, l'instauration d'une écoute active et bienveillante permet aux parents de redresser les mauvais comportements, dans un climat de confiance telle que l'enfant, en grandissant, saura qu'il peut s'en remettre à ses parents et que ceux-ci le dirigeront toujours vers la voie la meilleure pour lui.

'Haya Esther Smietanski

VOTRE **PUBLICITÉ SUR**



Torah-Box
MAGAZINE

Une visibilité unique

- ▶ 10.000 exemplaires distribués en France
- ▶ Dans près de 400 lieux communautaires
- ▶ Publié sur le site Torah-Box vu par plus de 250.000 visiteurs chaque mois
- ▶ Magazine hebdomadaire de 32 pages
- ▶ Des prix imbattables

Contactez-nous : **Yann Schnitzler**
yann@torah-box.com ☎ 04 86 11 93 97





'Omèr : salle de sport / gym avec musique

Je voulais savoir si pendant le 'Omér je peux aller dans une salle de sport où les cours se font avec de la musique.



Réponse de Binyamin Benhamou

1. Il faut tout faire pour ne pas écouter de musique pendant la période du 'Omèr.

2. Si dans la salle de sport fréquentée, de la musique forte passe pour tout le monde, il vaudrait mieux repousser vos entraînements après *Lag Ba'omèr* si vous êtes séfarade ou après *Chavou'ot* si vous êtes ashkénaze, moments à partir desquels il est à nouveau permis d'écouter de la musique.

3. Néanmoins, dans le cas où cela vous occasionne une perte financière ou vous avez un grand besoin, essentiel pour vous, d'effectuer ces entraînements sportifs, il est permis de s'y rendre en essayant autant que possible de ne pas profiter/s'ambiancer de la musique (*Halikhot Mo'ed, Sefirat Ha'omèr*, p. 438).

Acheter un foulard fait à base de *Cha'atnez*

Je voudrais savoir si on peut acheter un foulard dont la composition est : 50% laine, 25% lin et 25% soie.



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Le port d'un foulard dont la composition est : 50% laine, 25% lin et 25% soie est strictement interdit. L'interdiction du *Cha'atnez* est en vigueur même si le lin ne constitue qu'une infime partie de l'habit ou des fils constituant la trame et la chaîne de l'habit (*Hacha'atnez Lahalakha Oulema'assé* du Rav El'hanan Cohen, 2, 20, 22, 24).

Mère convertie, quel nom pour les enfants ?

Mes enfants se sont convertis, et je les ai suivis quelques années après. Lorsque je veux demander une *Brakha* pour un de mes enfants, quel nom dois-je donner ? Dois-je dire "bat Sarah" ou "bat Elichéva" (prénom que j'ai choisi lors de ma conversion) ?



Réponse de Rav Yona Ghertman

Selon le Talmud (*Yébamot* 22a), "un converti est comme un enfant qui vient de naître".

Par conséquent, lors de la montée à la Torah, on appelle le converti "untel fils de Abraham" (*Rama, Ora'h Ha'im* 139). Il en va de même pour une bénédiction. S'il s'agit d'une femme, elle sera nommée "unetelle fille de Sarah". Cependant, on remarque par ailleurs que Rav Chmouel bar [fils de] Yéhouda était converti (*Yébamot* 101b). Il est pourtant nommé en fonction du prénom de son père. Ceci s'explique justement du fait que son père également était converti (Rachi et *Tossefot* sur *ibid*).

Nous apprenons de là qu'il est permis d'appeler un enfant converti du nom de son père ou de sa mère, si eux-mêmes se sont convertis (*Lévouché Mordékhaï, Even Ha'ézer* 38, 1 ; Rav Moché Klein, *Michnat Haguèr, Hilkhout Guérim* 12, 30, note 51 ; Rav Eliézer ben Porat dans *Kol Hatorah* 59, 5765, p.170-172).

Ainsi dans votre cas, vous pouvez nommer votre fille "bat Elichéva" si vous le désirez (bien que ce ne soit pas une obligation).

Un Juste parmi les Nations peut-il avoir *Roua'h Hakodech* ?

Un Juste parmi les Nations peut-il avoir *Roua'h Hakodech* (esprit prophétique) ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

La réponse à votre question est explicite dans le *Tana Débé Eliahou* chapitre 9 (rapporté par plusieurs ouvrages) : il n'y a pas de différence entre un juif et un non-juif, car tout dépendra de leurs actions, et, par rapport à cela, les deux pourront avoir ou pas le *Roua'h Hakodech*. Si nous rencontrons parfois des textes qui contredisent ce qui vient d'être écrit, c'est qu'en fait, il y a plusieurs niveaux de *Roua'h Hakodech*, et du fait qu'un non-juif n'étudie pas la Torah orale, il aura donc un niveau plus bas de *Roua'h Hakodech* que celui d'un juif qui l'étudie (*Israël Kedochim* note 6).

Pourquoi le 'Omèr porte-t-il ce nom ?

Pourquoi fait-on le décompte du 'Omèr à partir du deuxième soir de *Pessa'h* jusqu'à *Chavou'ot* ? Pourquoi cette période porte ce nom, comme le 'Omèr qu'on devait prélever ?



Réponse de Rav Shimon Griffel

La Torah dit : "Vous compterez pour vous [les jours] depuis le lendemain de la fête [du premier jour de *Pessa'h*], du jour où vous apporterez le 'Omèr que l'on balance, sept semaines qui seront complètes. Jusqu'au lendemain de la septième semaine, vous compterez cinquante jours" (*Vayikra* 23, 15-16). Le cinquantième jour est *Chavou'ot*. Le compte débutant par l'offrande du 'Omèr, on utilisa ce nom pour la période de ce compte.

Ecouter de la musique à *Pessa'h Chéni*

J'aimerais savoir si nous avons le droit d'écouter de la musique le jour de *Pessa'h Chéni* ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

1. Il est vrai que ce jour, on ne récite pas les *Ta'hanounim* dans les prières de *Cha'harit* et *Min'ha*. Mais :
2. Il n'est pas possible d'écouter de la musique, même si à l'époque du *Beth-Hamikdach* c'était un jour de joie du fait que ceux qui n'avaient pas pu offrir le *Korban Pessa'h* le 14 Nissan pour certaines raisons, pouvaient se rattraper le 14 Iyar.
3. Il est à noter que Rabbi Méïr Mazouz, le *Roch Yéchiva de Kissé Ra'hamim*, rapporte la coutume de certaines communautés ayant l'habitude d'écouter de la musique le jour du 14 Iyar, au moment de la *Hiloula*, en l'honneur de Rabbi Méïr Ba'al Haness (*Mékor Néeman*, tome 1, 484).

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme) du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Torah-Box Magazine | n°146

Réveillé par la peur des missiles



Ephraïm et Ya'akov, deux jeunes gens, priaient ensemble chaque matin à l'office de sept heures.

Ya'akov arrivait, quasiment chaque jour, avec beaucoup de retard : il avait tant de mal à s'extraire de son sommeil...

Un jour, Ephraïm lui en fit sévèrement le reproche : "Tu manques de caractère ! Je ne t'ai encore jamais vu arriver à l'heure à la prière ! Cela est dû à ta paresse !..."

Ya'akov prit ces mots à cœur et répondit : "Tu verras, de tes propres yeux, que demain, avec l'aide d'Hachem, je me lèverai à l'heure et serai à la synagogue à sept heures !"

Ephraïm rétorqua : "Parions deux cents shekels ! Si tu arrives à l'heure, je m'engage à te les remettre ; mais si tu es en retard d'une seule minute, c'est toi qui devras me donner cette somme !" Ya'akov accepta et s'engagea.

Le lendemain, à sept heures tapantes, Ya'akov se trouvait à la porte de la synagogue, les paupières encore gonflées de sommeil. Après la prière, il tendit la main en direction de son ami et s'exclama : "A toi de jouer ton rôle à présent !"

C'est alors qu'Ephraïm émit un argument intéressant : "Entre nous, nous savons très bien tous deux ce qui t'a extirpé de ton sommeil ce matin... Très simple, n'est-ce pas..."

A six heures cinquante, l'assourdissante sirène d'alerte s'est déclenchée et tu n'avais pas d'autre choix que de sauter de ton lit pour te mettre à l'abri dans l'espace protégé.

De là, après quelques minutes, tu as rejoint la synagogue toute proche... Or, ton engagement était de te lever par toi-même et de vaincre le sommeil pour arriver à l'heure à la prière ! Mon offre ne concernait aucunement un réveil provoqué par la peur des missiles..."

Ya'akov reconnut avoir été réveillé par la sirène d'alarme, mais il argua que l'essentiel était finalement qu'il soit arrivé à l'heure à la prière ;

cet argent lui revenait donc, peu importaient les circonstances exactes de son réveil.

Qui a raison ?



Il semble que Ya'akov ne soit pas en mesure d'exiger cet argent d'Ephraïm dont l'intention évidente était effectivement que Ya'akov fasse preuve de courage et se lève pour la Tefila.

Si, dans les faits, il s'est levé par peur des missiles et non dans le but d'aller prier, il ne s'agit pas là des conditions émises par Ephraïm, qui est dispensé de donner cet argent.

Toutefois, lorsque j'ai partagé ces conclusions avec mon beau-frère, le Rav 'Haïm Kanievsky, il a affirmé qu'au contraire, Ephraïm devait se tenir à son engagement, n'ayant pas précisé qu'il ne s'engageait que si Ya'akov se levait expressément pour la Tefila.

Il a seulement avancé que Ya'akov mériterait ces deux cents shekels "s'il arrivait à l'heure".

Or, Ya'akov est effectivement arrivé à l'heure. Lorsqu'Ephraïm argue que son motif était de stimuler son ami et de le motiver à vaincre son sommeil pour se lever tôt pour la Tefila, ces considérations restent des "choses inscrites dans le cœur" (et les pensées d'un homme ne sont pas en mesure d'annuler, de modifier ou d'ajouter quoi que ce soit à ses engagements.)

Il semble donc que si les propos d'Ephraïm avaient été : "Si tu te lèves pour la prière, je te donnerai deux cents shekels", mon beau-frère également aurait été d'accord sur le principe qu'il était dispensé de donner cet argent, ayant effectivement mis l'accent sur le fait qu'il ne s'engageait que dans le cas où son ami se réveillerait pour aller prier et non pour aller se mettre à l'abri des missiles.

Une prise de poids frauduleuse



Rav Its'hak Zylberstein reçut une lettre dans laquelle se trouvait une question intéressante :

Je suis un homme corpulent et cela me dérange et me cause plusieurs problèmes. J'ai déjà tenté, au fil des ans, plusieurs régimes, mais je ne parviens jamais à m'y tenir longtemps ; même après avoir perdu du poids durant plusieurs mois consécutifs, je reviens systématiquement à mon poids antérieur...

J'ai décidé de subir une certaine opération (dite l'« anneau ») qui devrait procurer une sensation de satiété et, par voie de conséquence, une perte de poids.

Toutefois, lorsque je me suis adressé à la caisse d'assurance maladie pour obtenir une autorisation de prise en charge financière pour cette opération, on m'a indiqué : « Votre poids est seulement de 105 kg. Or, la prise en charge ne s'applique qu'aux personnes dont le poids est supérieur ou égal à 115 kg. »

Je me suis dit qu'il vaudrait peut-être la peine de manger un peu plus que d'ordinaire, pour prendre quelque dix kilos supplémentaires et obtenir ainsi l'autorisation de prise en charge pour la gastroplastie.

Ma question est la suivante : suis-je autorisé à agir ainsi, ou cette ruse est-elle interdite ?



Ces calculs rentrent dans l'interdit de tromper autrui. Il est fort probable en effet que si la direction de l'assurance maladie venait à apprendre que le patient a volontairement pris du poids, elle refuserait toute prise en charge, destinée normalement aux personnes n'ayant pas les moyens de se maîtriser et atteignant involontairement un poids élevé. Pourquoi assisterait-on quelqu'un qui s'est sciemment mis dans cette situation ?

J'ai partagé ces propos avec mon beau-père, le Rav Yossef Chalom Elyashiv, et il a approuvé ma conclusion, tout en ajoutant une précision supplémentaire : si, après avoir déjà mangé davantage et pris du poids, cet homme vient ensuite demander s'il est autorisé à demander

une prise en charge de la sécurité sociale, la réponse serait positive, étant finalement actuellement dans une situation nécessitant une prise en charge. Toutefois, s'il pose la question a priori, il faut lui dire qu'il est interdit de manger de façon démesurée pour obtenir de l'aide, car, ce faisant, il agit frauduleusement envers la caisse d'assurance maladie ! [Il faudrait préciser que celui qui mange trop, de telle sorte qu'il met sa santé en péril, transgresse un double commandement : celui portant sur le gaspillage de la nourriture et celui interdisant de nuire à son corps ; voir Ora'h Haïm 328, 39, et Ora'h Mécharim 29, 6.]

Rav Its'hak Zylberstein

Pour égayer votre table de Chabbath, commandez sans plus attendre les livres A'hat Chaalti, volume 1, 2 ou 3 au : 02.37.41.515 ou www.torah-box.com/editions

EXCLUSIF
JERUSALEM
Segoula pour une longue vie:
ACHETEZ VOTRE PLACE DE
VOTRE VIVANT
Dernières places à même la
Terre et côté à côté
(préférable selon la
halacha)
Possibilités d'achat
groupé: Famille -Communauté
Téléphone
 De France : 0186985421
 D'Israël : 0555002669





Verrine au crumble et mousse confiture de lait

Une petite douceur pour terminer la semaine. Très facile à faire, ce dessert au crumble et à la confiture de lait est inratable et savoureux ! Testez cette superbe recette au plus vite !

Ingrédients



Crumble :

- 100 g de beurre
- 50 g de cassonade
- 50 g de sucre semoule
- 80 g de poudre d'amande
- 60 g de flocons d'avoine
- 100 g de farine

Mousse confiture de lait :

- 150 ml de lait
- 1 c. à café d'extrait de vanille
- 2 jaunes d'oeufs
- 20 g de sucre semoule
- 3 g de poudre de gélatine + 3 c. à soupe d'eau
- 180 g de confiture de lait
- 250 ml de crème liquide



Pour 20 verrines



Temps de préparation : 40 min



Difficulté : Facile

Réalisation

Crumble :

- Dans un saladier, versez tous les ingrédients et mélangez avec le bout des doigts de façon à obtenir un mélange granuleux, de consistance sablonneuse.
- Étalez uniformément sur une plaque de four et enfournez à 17°C, durant 20 min.

Mousse confiture de lait :

- Réalisez une crème anglaise : Portez le lait et l'extrait de vanille à ébullition. Dans un bol, blanchissez énergiquement les jaunes d'oeufs avec le sucre. Versez le lait bouillant sur le mélange jaunes d'oeufs/sucre, puis remettez le liquide sur le feu sans arrêter de mélanger avec une spatule, jusqu'à obtention d'une crème anglaise. Une fois la crème prête, filtrez-la dans une passette.
- Chauffez la gélatine et l'eau au micro-onde pendant 10 secondes. Mélangez.
- Ajoutez la gélatine et la confiture de lait à la crème anglaise. Mélangez bien puis laissez refroidir à température ambiante.
- Battez la crème liquide pour obtenir une texture de yaourt et mélangez-la délicatement à la crème anglaise.

Montage

Dans chaque verrine, déposez du crumble puis de la crème. Réservez au réfrigérateur pendant 4h avant de servir.

Vous pourrez aussi décorer chaque verrine avec un pointe de confiture de lait !

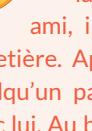
Bon appétit !

Annaelle Chetrit Knafo



Une bonne blague & un Rebus !





Un jeune homme est dans la rue la nuit et pour se rendre chez son ami, il doit passer à proximité d'un cimetière. Apeuré, il décide d'attendre que quelqu'un passe dans la rue pour avancer avec lui. Au bout de quelques minutes, il voit un vieux monsieur s'approcher. "Bonsoir, lui dit-il, ça ne vous dérange pas que je marche avec vous, parce que j'ai un peu la frousse de passer à côté du cimetière à cette heure-ci..."
- Avec plaisir", lui répond le vieillard.

Tout en marchant, les 3 hommes



Tout en marchant, les 2 hommes bavardent puis le jeune demande au vieillard : "Mais dites-moi, vous, vous n'avez pas peur de passer par ici en pleine nuit ?

- Maintenant non, lui répond

Maintenant non, je réponds
l'homme. Mais de mon vivant,
j'étais comme vous !!!

 REFOUA-CHELEMA
POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

Betty Rivka ben Sultana	Chlomo ben Tamo	Léa bat Fréh'a
Aaron ben Zara	Esther bat Mariline- Laloës	Carine bat Raymonde
Michelle Chochana bat Hanna	Baroukh Mordehai Chimon ben Gladys Mi'ha	Léna Noya Emilie bat Stéphanie Rivka
Yossef ben Ruth	Myriam-Hen bat Francoise	Chava Lea bat Esther
Yossef Haï ben Zaïra	Sandra Ylana bat Madeleine Léa	Levana bat Kohava

Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom
www.torah-box.com/refoua-chelema

Rebus

Par Chlomo Kessous



Ce monde est un couloir devant le monde futur prépare

Editions Torah-Box
présente

PACK CHABBATH

TACK CHABBATH
(Mon Chabbath en pratique + Jeu de cartes Les Inboxables Chabbath)



Le "Pack Chabbath" est constitué du livre "Mon Chabbath en pratique" et du jeu de cartes "Les Inboxables sur le Chabbath", un jeu de cartes exclusif de 300 questions/réponses sur les lois du Chabbath.

L'originalité de l'ouvrage réside dans sa concision, nombreux exemples que toutes les décisions celles de notre maître s aussi d'un "Dictionnaire si telle ou telle action est interdite pendant Chabbath.

Commandez dès maintenant !

- 1 Internet** (carte bancaire) www.torah-box.com/editions

2 Téléphone 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)

40 JOURS DE DÉLIVRANCES À MÉRON

A PARTIR DU JOUR
DE LAG BAOMER, LES
DÉLÉGUÉS DU VAAD HARABIM
PRIERONT POUR VOUS DURANT 40
JOURS D'AFFILÉ.

LES ENVOYÉS DU VAAD HARABANIM
SE RENDRONT À MEIRON ET
RÉCITERONT MÉTICULEUSEMENT
DES TEHILIM ET MENTIONNERONT
CHAQUE NOM POUR UNE LONGUE
VIE, UNE BONNE SANTÉ, LA JOIE,
LE BONHEUR, LA RÉUSSITE DANS
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET UNE
BONNE PARNASSAH.

ENVOYEZ VOS NOMS
JUSQU'AU VENDREDI
18 IYAR
(30/4/2021)
12:00

JOIGNEZ VOUS À NOUS ET QUE LE MÉRITE
DE RABBI CHIMON BAR YOHAI
NOUS PROTÈGE. AMEN.

0-800-106-135

Un reçu sera envoyé pour tout don.

5 possibilités pour transmettre vos dons au Vaad haRabanim :

1 Appeler ce numéro pour un don par carte de crédit : **0-800-106-135**
en Israël: **00. 972.2.501.9100**

2 Envoyer votre chèque à :
Vaad haRabanim
10, Rue Pavée 75004 Paris

3 Envoyer votre don à l'un des Rabanim de votre région (demandez la liste au numéro 0-800-106-135).

4 Envoyer votre don dans l'enveloppe jointe.

Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de Vaad haRabanim

5 Sur notre site : www.vaadharabanim.org Site sécurisé

Perle de la semaine par  Torah-Box

"J'ai remarqué qu'un bébé ne reste jamais les bras croisés, qu'il pleure pour obtenir de son père ce qu'il veut ; et que sitôt exaucé, il refoule sa mauvaise humeur. Et j'en ai tiré ma leçon..." (Rabbi Méchoulam Zoucha d'Anipoli)